

# Misogynie: à part!

■ Le sexisme, comme le racisme, est enfin punissable. Mais voilà que des juges européens se réfèrent à la Charia qui prône la soumission de la femme à l'homme. Le monde tourne fou.

## Un caillou dans la chaussure

**S**alope”, “pute”, la bande-son du reportage de Sofie Peeters, “Femmes dans la rue” résonne encore à nos oreilles, elle qui ne revendiquait rien d'autre que de se promener où elle le souhaitait, dans une tenue de saison, mais provocante aux yeux de ceux qui ne peuvent admettre ses bras à moitié dénudés et la longueur de sa robe qui effleure ses genoux. Des mots cinglants, au-delà de l'insulte, comme des crachats. Des mots qui blessent, inquiètent. Des mots comme des coups, portés par des hommes au regard haineux.

Cette fois, l'indifférence a fait place à l'action. Le législateur a étendu le cadre normatif existant, en sanctionnant “tout geste ou comportement, qui a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard

*d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer comme inférieure ou de la réduire essentiellement à sa dimension sexuelle, ce qui porte une atteinte grave à sa dignité”* (loi du 22 mai 2014). Le sexisme rejoint le racisme au rang des infractions et les auteurs peuvent dorénavant se voir infliger une sanction allant jusqu'à un an de prison.

Mais à la plus grande surprise, Rik Torfs, recteur de la KUL, déclare urbi

et orbi qu'il souhaite l'annulation de cette loi qui est, d'après lui, une atteinte au droit d'expression, même de mauvais goût. Ça alors ! Y a-t-il vraiment conflit de valeurs alors que la répression vise des attitudes violentes, abjectes. Tant qu'à faire, autorisons les insultes comme “sale juif” ou “fumier d'arabe” au nom de cette même liberté d'expression. Eh bien non ! Les homosexuels peuvent se balader en rue main dans la main et les femmes ont le droit de porter leurs vêtements d'été, sans qu'ils soient odieusement agressés, et si l'éducation de certains ne leur permet pas d'accéder à cette liberté, en toute sécurité, il faut alors admettre que la “peur du gendarme” soit l'ultime recours nécessaire à la lutte contre de

telles comportements et que la justice soit amenée à prononcer les sanctions adéquates.

Tout est désormais très clair. Quoique... La justice est rendue par des professionnels qui, sur base de la norme, vont prononcer une peine qu'ils estiment adaptée au cas d'espèce. Le pouvoir d'appréciation du magistrat est total : il s'exerce de manière indépendante, excluant toute référence à une morale, quelle qu'elle soit. Il faut cesser toute hypocrisie : les comportements sexistes sont souvent l'effet de dérives causées par la mâle éducation des hommes appartenant à la communauté islamique. Pour rappel, la Charia, dans ses règles les plus dures, condamne l'homosexualité et prône la soumission de la femme à l'homme. Ce qui inquiète, c'est l'augmentation de décisions de justice qui

font, en Europe, référence à la Charia dans leurs motivations. L'Angleterre a reconnu le fonctionnement des tribunaux coraniques. En Allemagne, bon nombre de jugements reprennent in texto des sourates entières. Ainsi le cas de cette jeune Allemande qui se plaignait de violences conjugales, demande le divorce en procédure accélérée. Un juge de Francfort la lui refuse,

non au regard des faits, mais au nom de la Charia. En Belgique, un arrêt de la Cour constitutionnelle (4 juin 2009) relatif à une pension de survie entre deux veuves d'un même défunt, fait droit à la demande de partage, avalisant la polygamie.

Est-ce manquer de tolérance que de refuser la revendication de la communauté issue de l'émigration d'intégrer dans notre système juridique des pans entiers de leur système religieux ? Car, alors, poussant le raisonnement à l'extrême, il y aurait lieu pour le magistrat d'écarter l'application de la loi contre le sexisme à l'égard de ceux qui, misogynie à part, justifient leur droit à l'insulte par une référence religieuse. Dans ce monde qui tourne fou, ceux qui dénoncent ces types de dérives passent trop souvent pour des Cassandre. Et pourtant, dans les murs de Troie, on sait ce qu'il en est advenu.

**MICHEL CLAISE**  
Chroniqueur